



Département
des Landes



Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

DCPu 16-2025

ARRETE

PORANT DECISION DE DECLARER SANS SUITE POUR MOTIF D'INTERET GENERAL LA CONSULTATION RELATIVE AUX FOURNITURES, LIVRAISON, MAINTENANCE DE TRANSMETTEURS TELEALARME ET PRESTATIONS ASSOCIEES

2025PAG0398

Le Président du Conseil départemental des Landes

- Vu les articles R. 2124-1, R. 2124-2 1^o et R. 2161-2 à R. 2161-5 et R2185-1 du Code de la commande publique,
- Considérant que les besoins du département doivent être redéfinis dans le cadre d'une programmation pluriannuelle de remplacement des matériels,
- Considérant ce motif d'intérêt général,
- Sur proposition de Madame la Directrice de la Commande Publique, et de Monsieur le Directeur de l'Autonomie,

D E C I D E

Article 1 : de ne pas donner suite pour motif d'intérêt général à la procédure de consultation relative aux fournitures, livraison, maintenance de transmetteurs téléalarme et prestations associées, qui prévoyait une date de remise d'offre le 14 octobre 2025

Article 2 : le présent arrêté sera publié sur le site internet de la collectivité.

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Mont-de-Marsan, **22 OCT. 2025**

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental

Hôtel du Département
23 rue Victor Hugo
40025 MONT DE MARSAN CEDEX
Tél. : 05 58 05 40 40
Fax : 05 58 05 41 41
Mél. : marchespublics@landes.fr

landes.fr